



3 mai 2018

(18-2737)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: français

### NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 2 mai 2018, est distribuée à la demande de la délégation du **Burundi**. La notification concerne les engagements en matière de subvention à l'exportation (**tableau ES:1**) pour les années **2016** à **2017**.

---

Conformément aux prescriptions en matière de notification adoptées par le Comité de l'Agriculture (document G/AG/2), le Gouvernement du Burundi notifie qu'il n'a accordé aucune subvention à l'exportation pour les produits couverts par l'Annexe I de l'Accord sur l'Agriculture pendant la période allant de 2016 à 2017.

---